



Analyses et études

**RWANDA : UNE RECONCILIATION
IMPOSSIBLE**

**SANS JUSTICE ÉQUITABLE ET SANS
DIALOGUE**

RWANDA : UNE RECONCILIATION IMPOSSIBLE

SANS JUSTICE EQUITABLE ET SANS DIALOGUE

Introduction

Conformément au protocole d'accord entre le gouvernement de la République rwandaise et le Front Patriotique Rwandais (FPR) sur le partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de Transition à base élargie, signé à Arusha le 30 octobre 1992, il avait été convenu de créer trois Commissions spécialisées dont entre autres la Commission sur l'Unité et la Réconciliation nationales. Cette Commission était chargée de :

1. *Préparer le débat national sur l'unité et la réconciliation nationale ;*
 - a) *Mettre en place des mécanismes efficaces de lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion ;*
 - b) *Elaborer à cet effet une législation appropriée ;*
 - c) *Créer un système de recrutement aux postes de responsabilité de l'Etat et à tous les emplois, ainsi que d'admission aux écoles, basé sur une compétition loyale qui offre des conditions d'égalité de chances pour tous les nationaux.*
2. *Organiser un débat national sur l'unité et la réconciliation nationales ; Préparer et diffuser une information éducative destinée à la population et visant l'unité et la réconciliation nationales.*

Depuis la fin de la guerre au Rwanda, le gouvernement rwandais s'efforce de tenir le dialogue entre les Rwandais sans atteindre les résultats escomptés. Dans cet article, nous nous proposons d'analyser les problèmes qui sont à la base de cette impasse, à savoir : L'absence de dialogue entre les vrais partenaires ; L'impunité et la violation continue des droits de la personne humaine ;

1. Dialogue et réconciliation

La réconciliation nationale vise à régler pacifiquement et de commun accord, le contentieux de haine et/ou de division entre des individus ou des groupes sociaux rivaux ou opposés. Elle suppose que les parties concernées se mettent autour d'une table et ouvrent un dialogue franc, sincère et sans passion ; analysent positivement les contours du contentieux qui les oppose ; prennent le courage de se dépasser, de se pardonner réciproquement les erreurs, quelle qu'en soit la gravité ; acceptent de retenir et de capitaliser les aspects positifs et mettent sur pied des mesures de prévention pour mieux bâtir l'avenir ensemble.

La réconciliation est un processus concret visant à régler pacifiquement le contentieux entre les adversaires. Des personnes qui n'ont aucun litige entre eux n'ont aucune raison de se réunir dans des symposium de réconciliation. Or, depuis un certain temps, le FPR rassemblent ses partisans et ses sympathisants pour discuter de la réconciliation rwandaise sans discuter d'aucun contentieux. En effet, dans le cas spécifique du Rwanda, ce sont ceux qui sont opposés par les faits douloureux du passé politique national qui sont appelés à l'effort de réconciliation nationale. Celle-ci ne pourra être réalisée que si chacun surmonte ses peurs et ses angoisses, et acceptent de panser ses blessures. Elle ne sera

possible que si chacun accepte que la société se développe et se raffermisse selon les règles définies de commun accord, sans que personne ne se prévale d'un certain droit d'imposer ses vues, ses choix et ses convictions. L'opposition politique étant exclue de ces rencontres actuellement organisées par le pouvoir en place, il serait étonnant que le nœud du problème faisant objet du litige soit abordé.

La réconciliation nationale rwandaise est donc une affaire de tous les citoyens rwandais sans distinction. Il est complètement déplacé d'isoler qui que ce soit notamment à cause de son passé politique, de son ethnie ou de sa région. Les Hutu, les Tutsi, les Twa, du Nord comme du Sud, des modérés et des extrémistes, chacun fier ou portant le lourd fardeau de son passé, ont droit et le besoin de se réconcilier afin d'entraîner tous les segments de la société rwandaise dans ce processus de réconciliation et de conclure un pacte social concerté. Pour ce faire, il faut absolument créer un environnement propice à cette réconciliation sans faux-fuyants. Il faut permettre à tous les acteurs politiques et sociaux de mesurer chacun en ce qui le concerne, ses propres défaillances, ses propres responsabilités et sa contribution éventuelle dans la création de l'environnement politico-social qui a attisé les tensions, conduit à la confrontation et au drame jusqu'à la désintégration sociale que le Rwanda connaît depuis 1990 en atteignant son paroxysme avec le génocide rwandais.

Le processus de réconciliation nationale nécessite donc au préalable une recherche et une analyse objectives de tous les éléments qui ont marqué le passé social et historique du Rwanda et dont dépend l'avenir de la société rwandaise. Aussi longtemps que les Rwandais ne se seront pas encore dit la vérité sur les motifs de la haine qui les ronge et les poussent à s'entre-tuer, à perpétrer des crimes contre l'humanité, à sombrer dans le génocide qui a touché toutes les composantes de la société rwandaise ; aussi longtemps qu'ils n'ont pas encore défini leur contentieux et établi les principaux protagonistes, les chances d'une cohabitation pacifique et durable resteront toujours illusoire. Ce n'est qu'une fois ces problèmes débattus dans la sérénité que, dans leur ensemble, les Rwandais pourront définir un nouveau cadre institutionnel, circonscrire la charpente d'une nouvelle constitution et mettre en place des institutions d'union nationale capable de déclencher le processus de démocratisation du pays. Si les sommets de réconciliation initiés par le FPR piétinent dans l'impasse, c'est qu'ils ne réunissent pas les vrais protagonistes du contentieux inter-rwandais.

2. L'impunité et la violation continue des droits de la personne humaine

Il faut rechercher la vérité sur le drame rwandais en vue d'aider la justice à établir les responsabilités et à punir les véritables responsables des malheurs qui ont endeuillé et endeuillent encore le peuple rwandais, selon la vraie nature de chaque crime et sans aucune discrimination ni de l'auteur ni de la victime. Malheureusement, l'interférence journalière dans le système judiciaire paralyse la justice au Rwanda et ne peut en aucun cas favoriser la réconciliation.

En créant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) par sa résolution 955 du 8 novembre 1994, le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait l'intention d'aider les Rwandais à se réconcilier et de mettre fin à l'impunité au Rwanda et dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Le TPIR devait traduire en justice tous les responsables d'actes de génocide, de crimes contre l'humanité et des crimes de guerre perpétrés au Rwanda au moins durant la période couverte par le mandat de ce Tribunal. Alors que les crimes

commis par le FPR sont actuellement bien documentés¹, il est très surprenant que le TPIR se soit limité jusqu'à ce jour à poursuivre uniquement une partie en conflit et que les efforts pour traduire devant ce Tribunal des éléments du FPR, présumés coupables restent encore lettre morte. Ceci ne contribue certainement pas à faire connaître la vérité sur le drame rwandais pour l'intérêt de la justice, de la paix et de la réconciliation du peuple rwandais. Seuls ceux qui ont perdu la guerre et le pouvoir au Rwanda ont été inculpés ou sont en train d'être jugés, tandis que ceux qui ont gagné la guerre et conquis le pouvoir jouissent d'une impunité totale. C'est cette impunité qui encourage le FPR à poursuivre des actes criminels au-delà de la frontière rwandaise, notamment par la guerre qu'il a prolongée en RDC où des crimes contre l'humanité ont été commis au vu et au su de tout le monde entraînant la perte de vie à plus de 4 millions de Congolais depuis 1996².

Pour résoudre le problème des prisons rwandaises surpeuplées et dont certains prisonniers sont détenus depuis 12 ans sans dossiers³, le FPR a proposé une approche des « tribunaux GACACA ». Dans la vieille tradition rwandaise, le Gacaca était destiné à réconcilier les voisins. Soucieux de la vie harmonieuse de ses membres, les communautés de base y faisaient appel en toute transparence et invitaient chaque membre de la collectivité à donner sa contribution pour éclaircir la vérité, pour blâmer le fautif et l'amener à demander pardon. Chacun y avait confiance d'autant plus que ces tribunaux populaires informels favorisaient la justice réconciliatrice au lieu d'une justice répressive.

Actuellement, même si plus d'un expert s'accordent à affirmer qu'ils ne respectent pas les normes internationales et que les accusés n'y ont pas le droit de représentation légale pour assurer leur défense, ces tribunaux sont institutionnalisés et sont appelés à juger des actes de génocide (*AMNESTY INTERNATIONAL : Index AI: AFR 47/007/2002 17 Décembre 2002*) . En outre, la loi qui a établi ces tribunaux ne les autorise pas à juger les membres du FPR présumés coupables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes à caractère génocidaire⁴ . Ajouter à ceci que seules les victimes Tutsi jouissent d'une sépulture en dignité et que les Hutu ne peuvent pas pleurer leurs morts, leur niant ainsi le droit au deuil, on peut comprendre pourquoi une partie de la population rwandaise refuse, si elle n'y est pas contrainte, de participer à cette justice que d'aucuns qualifient de « politique ».

¹ Voir en annexe le répertoire non exhaustif de la documentation sur les crimes et la violation des droits de l'homme par le FPR.

² www.sauvonslecongo.com/genocide_rdc.htm ; International Rescue Committee (Une Enquête sur la Mortalité en République Démocratique du Congo Vue D'Ensemble 9 décembre 2004) ; Aide Médicale Internationale, le 6 juin 2006; Plus de trois millions de morts : trafic d'armes et pillages en République démocratique du Congo (RDC) : Amnesty International, le commerce de la terreur n°4, Index AI : ACT 31/002/2003, Mai 2003 ; ONU- Le bureau pour la coordination des affaires Humanitaires ; IRIN news , Mercredi 26 juillet 2006, <http://www.irinnews.org/FrenchReport.asp?ReportID=6894> ; Amnesty International : Index AI: AFR 62/008/2006, 20 Mars 2006 ; http://www.hdcentre.org/datastore/Small%20arms/Remettre_les_armes.pdf : Centre pour le Dialogue Humanitaire, Genève www.hdcentre.org, Octobre 2004

³ AMNESTY INTERNATIONAL: Index AI: AFR 47/007/2002 17 Décembre 2002

⁴ Le Conseil de Sécurité de l'ONU, dans la Déclaration du Président (S/PRST/1998/20) du 13 juillet 1998 sur base du Rapport de l'Equipe d'enquête du Secrétaire Général (S/1998/581)]

Voilà qui constitue le péché originel des tribunaux GACACA et qui fait qu'ils ne peuvent pas être porteurs des germes de la réconciliation nationale ⁵.

Comme le pensent plusieurs analystes, il devient de plus en plus manifeste que le FPR veut employer le GACACA pour neutraliser les derniers adversaires irréductibles. En effet, contrairement à son objectif déclaré, les tribunaux Gacaca ne peuvent contribuer à dégorger les prisons, bien au contraire. Par exemple, le lundi 14 mars 2005, le Secrétaire général au Ministère de la justice a déclaré que 761.448 personnes suspectées pour leur implication dans le génocide Tutsi avaient été identifiées à l'heure des enquêtes juridiques effectuées par les cours Gacaca (*AFP mars de 15, 2005*). Ceci veut dire que les cours spéciales Gacaca ne termineraient plus leurs travaux dans un délai de 7 ans, comme initialement prévu, mais plutôt en plus de 40 ans. Le même jour, le Secrétaire du service national des juridictions de Gacaca a rapporté au Parlement rwandais que 668 personnes de haut niveau dans l'administration, y compris trois membres du Parlement, ont été suspectées du génocide et devraient démissionner de leurs fonctions. Dans une récente interview publiée le 11/07/2006 par *Jeanne D'Arc Umwana, la correspondante de la BBC en Kinyarwanda à Kigali*, Madame Mukantanzwa Domitille responsable des Gacaca a également confirmé que « ceux qui ont confessé leur participation au génocide devant les tribunaux Gacaca et non encore emprisonnés s'élèvent à 152.000 ; ceux qui étaient dans l'administration sont 47.000 ; ceux qui sont provisoirement détenus sont 806 ; les *Inyangamugayo* « juges de Gacaca » rattrapés par les actes de génocide s'élèveraient à 45.000 ». Ceux qui affirment que le Gacaca risque de devenir un outil d'épuration ethnique et qu'il est utilisé pour éjecter complètement les adversaires potentiels du FPR des activités politiques et des établissements officiels, n'auraient pas totalement tort.

Conclusion

La solution aux problèmes rwandais passe par le chemin obligé du dialogue entre les différentes composantes de la société rwandaise pour se mettre d'accord sur un cadre institutionnel et sur des mécanismes de gouvernance qui sécurisent tout un chacun.

Le protocole d'Accords signé à Arusha (en Tanzanie) entre le régime déchu de Juvénal Habyarimana et le Front Patriotique Rwandais de Paul Kagame au pouvoir à Kigali accordait une grande importance à ce dialogue. Aussi ce protocole avait-il prévu la création d'une Commission sur l'Unité et la Réconciliation nationales. Les aspects essentiels de la vie nationale que ladite Commission devait prendre en considération pour réussir le pari de l'avènement d'une société rwandaise réconciliée avaient déjà été relevés et minutieusement examinés. Il y avait lieu de croire à l'issue positive de ces Accords car ils avaient été négociés et conclus par les vrais partenaires. Aujourd'hui, l'on ne peut que déplorer l'échec de leur mise en application suite à un agenda caché du FPR qui a préféré commettre l'attentat contre l'avion présidentiel qui a coûté la vie aux Présidents rwandais et burundais Juvénal Habyarimana et Cyprien Ntaryamira, tous deux Hutu, déclenchant ainsi un génocide sans précédent de 1994⁶.

⁵ cfr. « *Les procès GACACA sont-ils conformes aux principes fondamentaux de la procédure pénale et des droits de l'homme ?* » Document n° 11/2005 de Siréas asbl (<http://www.sireas.be/publications/analyse11-2005.pdf>)

⁶ Comme on pourra le lire dans la documentation annexée au présent article, et en particulier dans l'ouvrage *Rwanda. L'histoire secrète*, du Lieutenant A.J. Ruzibiza (éd. du Panama, 2005, 400 p.), ce n'est aujourd'hui plus un secret ni un doute : c'est le FPR qui a descendu l'avion du président Juvénal Habyarimana.

Le régime actuel de Kigali dirigé par le Général Major Paul Kagame devrait s'inspirer du texte des Accords d'Arusha pour tenter une véritable réconciliation entre Rwandais. Il ne devrait pas continuer à recruter les Hutu de service qui n'ont aucun pouvoir de décision pour faire croire à la communauté internationale que le pouvoir actuel n'appartient pas à un groupuscule issu principalement de la minorité Tutsi et fidèle au président Kagame.

Il n'existe pas de véritables partis de l'opposition à l'intérieur du Rwanda car ils ont tous été muselés par le vainqueur de la guerre. Le Général Kagame doit accepter de négocier avec l'opposition oeuvrant à l'extérieur du pays car elle est la seule à pouvoir s'exprimer librement sur les problèmes politiques et sur la gestion de la chose publique au Rwanda.

Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et la Communauté internationale doivent œuvrer à ce que le pouvoir actuel de Kigali assume sa responsabilité dans le génocide, les massacres et les crimes de guerre qui ont endeillé et endeillent encore le Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990 (date à laquelle le FPR alors basé en Ouganda a lancé sa première attaque contre le Rwanda).

En effet, comment envisager une possible réconciliation au sein de la communauté rwandaise si le TPIR et la Communauté internationale continuent d'appliquer la politique de deux poids deux mesures en matière de justice ? Comment les Rwandais pourront-ils se réconcilier si, au fin fond de la campagne rwandaise, les tribunaux Gacaca poursuivent une politique macabre d'épuration ethnique ?

Les Rwandais n'ont besoin d'aucune autre réconciliation que de vivre dans un Etat de droit garantissant une justice équitable pour tous. Pour y arriver, il faut un dialogue entre les vrais protagonistes.

Sur ce, on peut déjà se féliciter d'une rencontre semblable qui vient d'avoir lieu en Espagne (Barcelone) du 4 au 7 juin 2006. Ce dialogue intra-rwandais qui rassemblait des Hutu et des Tutsi de tous les horizons sociaux, politiques et de la société civile a débouché sur deux principales recommandations :

- **Reconnaissant** des résultats réalisés au Rwanda dans des conditions difficiles, les participants constatent néanmoins que certains problèmes subsistent, notamment l'insuffisance dans la mise en application des principes d'un Etat de Droit et des risques de violence qui peuvent en résulter ;
- **Reconnaissant** le Génocide rwandais tel que défini par la résolution ad hoc du Conseil de Sécurité de l'ONU, et l'existence d'autres crimes de grande ampleur non encore qualifiés, les participants recommandent la poursuite des discussions dans le cadre d'un dialogue inter-rwandais plus élargi.

Le FPR n'était qu'officieusement représenté à cette réunion mais cela donne à espérer..

La réconciliation n'est donc pas impossible, mais des sommets de réconciliation qui excluent certaines composantes de la société rwandaise ne peuvent que conduire à l'impasse. Sans le dialogue entre les vrais protagonistes, les chances de la réconciliation sont compromises et n'importe quelle perspective de paix et de sécurité demeurera aléatoire au Rwanda en particulier et dans la région des Grands Lacs en général.

ANNEXE

Répertoire non exhaustif de la documentation sur les crimes et les violations des droits de l'homme commis par le FPR.

AMNESTY INTERNATIONAL:

Le Rwanda dans le rapport mondial 2005 de Amnesty International :

<http://web.amnesty.org/report2005/rwa-summary-eng>

RWANDA – documentation de Amnesty International sur le Rwanda :

<http://web.amnesty.org/library/eng-rwa/index>

HUMAN RIGHTS WATCH (HRW):

Le Rwanda dans le Rapport Mondial 2005 de Human Rights Watch :

<http://hrw.org/french/docs/2005/01/13/rwanda9985.htm>

Aperçu des problèmes de droits de l'homme au Rwanda en 2004 (document de fond);

<http://hrw.org/english/docs/2005/01/13/rwanda9860.htm>

Crimes attribués au Front Patriotique Rwandais (FPR) dans les rapports de Human Rights Watch's "Leave None to Tell The Story: Genocide in Rwanda" :

http://www.hrw.org/reports/1999/rwanda/Geno15-8-03.htm#P713_229872

HRW Rapport 2003: Africa: Rwanda : <http://www.hrw.org/wr2k3/africa9.html>

HRW Rapport 2002: Africa: Rwanda : <http://www.hrw.org/wr2k2/africa9.html>

HRW Rapport 2001: Rwanda : <http://www.hrw.org/wr2k1/africa/rwanda.html>

HRW Rapport 2000: Rwanda : <http://www.hrw.org/wr2k/Africa-08.htm#TopOfPage>

HRW Rapport 1999: Rwanda: <http://www.hrw.org/worldreport99/africa/rwanda.html>

HRW Rapport 1998: Rwanda : http://www.hrw.org/worldreport/Africa-10.htm#P816_217123

HRW Rapport 1996: Rwanda: http://www.hrw.org/reports/1996/WR96/Africa-08.htm#P599_141723

HRW Rapport 1995: Rwanda : http://www.hrw.org/reports/1995/WR95/AFRICA-08.htm#P397_139563

HRW Africa: Rwanda : <http://hrw.org/doc/?t=africa&c=rwanda>

HRW Afrique: Rwanda : http://hrw.org/doc?t=french_africa&c=rwanda

ETATS-UNIS:

RWANDA - Country Reports on Human Rights Practices – 2004

<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2004/41621.htm>

RWANDA - Country Reports on Human Rights Practices - 2003

<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2003/27744.htm>

RWANDA - Country Reports on Human Rights Practices - 2002

<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2002/18221.htm>

RWANDA - Country Reports on Human Rights Practices - 2001

<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2001/af/8398.htm>

RWANDA - Country Reports on Human Rights Practices - 2000

<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2000/af/720.htm>

RWANDA - Country Reports on Human Rights Practices - 1999

<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/1999/266.htm>

1998 Human Rights Report - Rwanda

http://www.state.gov/www/global/human_rights/1998_hrp_report/rwanda.html

1997 Human Rights Report: Rwanda

http://www.state.gov/www/global/human_rights/1997_hrp_report/rwanda.html

1996 Human Rights Report: Rwanda

http://www.state.gov/www/global/human_rights/1996_hrp_report/rwanda.html

1995 Human Rights Report: RWANDA :

http://dosfan.lib.uic.edu/ERC/democracy/1995_hrp_report/95hrp_report_africa/Rwanda.html

ONU :

Lettre du 23 octobre 2003 du Secrétaire Général au Président du Conseil de Sécurité en transmettant le rapport final S/2003/1027 de la Commission d'experts sur l'Exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses en République Démocratique du Congo.
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N03/567/36/IMG/N0356736.pdf?OpenElement>
http://www.un.org/Docs/sc/unsc_presandsg_letters03.html

Lettre du 20 juillet 2003 du Secrétaire Général au Président du Conseil de Sécurité. Addendum S/2002/1146/Add.1
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N03/403/77/IMG/N0340377.pdf?OpenElement>
<http://www.un.org/Docs/sc/letters/2002/sglet02.htm>

Lettre du 15 octobre 2002 du Secrétaire Général au Président du Conseil de Sécurité en transmettant le rapport S/2002/1146 de la Commission d'experts sur l'Exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses en République Démocratique du Congo, 16 octobre 2002.
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/621/79/PDF/N0262179.pdf?OpenElement>
<http://www.un.org/Docs/sc/letters/2002/sglet02.htm>

Déclaration du 13 juillet 1998 du Président du Conseil de Sécurité sur les violations des droits de l'homme au Zaïre/République Démocratique du Congo. S/PRST/1998/20.
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N98/204/20/PDF/N9820420.pdf?OpenElement>
<http://www.un.org/Docs/sc/statements/1998/sprst98.htm>

Lettre du 29 juin 1998 du Secrétaire Général au Président du Conseil de Sécurité en transmettant le rapport S/1998/581 de son équipe de recherche en République Démocratique du Congo sur les allégations de massacres et autres violations des droits de l'homme depuis septembre 1996.
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N98/177/22/IMG/N9817722.pdf?OpenElement>
<http://www.un.org/Docs/sc/letters/1998/sglet.htm>

Département de l'information de l'ONU, *The United Nations and Rwanda 1993-1996*, The U.N. Blue Books Series, Volume X, Novembre 1996, New York, 736 pages.

Lettre du Secrétaire Général au Président du Conseil de Sécurité en transmettant le rapport final S/1994/1405 de la Commission d'experts sur les évidences de graves violations des droits de l'homme au Rwanda y compris de possibles actes de génocide, 9 décembre 1994.
Voir pages 415-438 in *The United Nations and Rwanda 1993-1996*, The U.N. Blue Books Series, Volume X mentionné ci-dessus.

Lettre du 1 octobre 1994 du Secrétaire Général au Président du Conseil de Sécurité en transmettant le rapport intermédiaire S/1994/1125 de la Commission d'experts sur les évidences de graves violations des droits de l'homme au Rwanda y compris de possibles actes de génocide, 4 octobre 1994.
See pages 345-361 in *The United Nations and Rwanda 1993-1996*, The U.N. Blue Books Series, Volume X, mentionned above or the following link:
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N94/381/91/PDF/N9438191.pdf?OpenElement>
<http://www.un.org/Docs/secu94.htm>

HAUT COMMISSARIAT POUR LES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Documents sur le Rwanda : http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?c=154&su=154
Documents sur le Rwanda : http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?c=154&su=154
Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Zaïre: Mission dans la zone occupée par les rebelles dans l'est du Zaïre (E/CN.4/1997/6/Add.2), 2 avril 1997, 16 pages

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G97/115/52/PDF/G9711552.pdf?OpenElement>

http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=81

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Zaïre: Mission dans le Kivu septentrional (E/CN.4/1997/6/Add.1), 16 septembre 1996, 31 pages.

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G96/140/12/PDF/G9614012.pdf?OpenElement>

http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=81

REPORTERS SANS FRONTIERES:

Reporters sans frontières - Rwanda – Rapport annuel 2005 :

http://www.rsf.org/article.php3?id_article=13571

Reporters sans frontières - Rwanda - Rapport annuel 2004 :

http://www.rsf.org/article.php3?id_article=10193

Reporters sans frontières - Rwanda - Rapport annuel 2003 :

http://www.rsf.org/article.php3?id_article=6437

Reporters sans frontières - Rwanda - Rapport annuel 2002 :

http://www.rsf.org/article.php3?id_article=1834

MEDECINS SANS FRONTIERES:

Forced Flight: A Brutal Strategy of Elimination in Eastern Zaire (Mai 1997)

<http://www.rdrwanda.org/victimes/fpr/MSF051997.pdf>

CENTRE DROITS ET DEMOCRATIE (CIDPDD - Montréal, Canada):

Commission internationale non-gouvernementale sur les violations massives des droits humains en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) 1996-1997, Montréal, Canada, 1998, 111 pages

<http://www.ichrdd.ca/frame2.iphtml?langue=1&menu=m07&urlpage=storeF/>

<http://129.194.252.80/catfiles/1154.pdf>

PHYSICIANS FOR HUMAN RIGHTS (PHR):

PHR Report: Investigations in Eastern Congo and Western Rwanda (publié en juin 1997)

http://www.phrusa.org/research/health_effects/humcongo.html

AUTRES SOURCES:

Claudine Vidal, *Massacre de Kibeho: les humanitaires, témoins de l'histoire*, article paru dans *Les Temps Modernes*, no. 627, « L'humanitaire », avril-mai-juin 2004, p.92-107.

<http://www.rdrwanda.org/victimes/fpr/KibehoArticleDeClaudineVidal.pdf>

Massacre at Kibeho Internally Displaced Persons (IDP) Camp on 22 Apr 95 :

<http://www.warriordoc.com/rwanda/kibeho.htm>

Médecins Sans Frontières, *Report on Events in Kibeho camp, April 1995*, 25 May 1995

<http://129.194.252.80/catfiles/0218.pdf>

Témoignage publié dans le Journal officiel de la Force aérienne de l'Australie sous le titre : « A witness to 'hell on earth' at Kibeho »

<http://www.defence.gov.au/news/raafnews/editions/4614/history/story01d.htm>

Témoin du génocide : Paul Jordan (Australie) "A Personal Account of the 1995 Kibeho Massacre" :

<http://www.anzacday.org.au/history/peacekeeping/anecdotes/kibeho.html>

Témoins oculaires des massacres de Kibeho: Captain Carol Vaughan-Evans et George Gittoes (Australie) http://www.australiansatwar.gov.au/throughmyeyes/pk_cuf.asp

Pour le nombre de civils tués à Kibeho, les membres de la Force Australienne de Support Médical (AMFS) en avaient compté plus de 4000 avant d'être arrêtés par les officiers de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). L'AMFS constituait la contribution australienne à la MINUAR (Mission des Nations Unies au Rwanda). Pour visualiser les 19 photos prises par les australiens au moment des massacres de Kibeho, aller sur <http://www.awm.gov.au/database/collection.asp>, cliquer sur "Collections search" et entrer «Kibeho » dans le moteur de recherche de la Banque de données Australian War Memorial Collections. Toutes les photos prises par les australiens sont également accessibles en entrant le mot « Rwanda » dans le moteur de recherche.

La martyrologie de l'Eglise du Rwanda :

http://www.rdrwanda.org/victimes/fpr/Eglise_catholique_martyrs.pdf

De l'assassinat des évêques rwandais et autres ecclésiastiques à Gakurazo, le 5 juillet 1994

<http://www.rdrwanda.org/Rwanda/infos/Linguyenzeza02121999.html>

SOS Rwanda – Burundi, *Le Rwanda 2004 face à la Déclaration universelle des droits de l'homme*

<http://www.inshuti.org/sosdroit.pdf>

SOS Rwanda – Burundi, *Liste des membres du FPR-Inkotanyi /APR soupçonnés d'avoir prémédités et commis des crimes contre l'humanité qui sont de la compétence du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) : Dossier No. 1*, Belgique, juin 1998. :

<http://129.194.252.80/catfiles/1290.pdf>

Major General Paul Kagame behind the shooting down of late Habyarimana's plane: an eye witness testimony : <http://www.inshuti.org/ruyenzi.htm>

Assassinat des présidents Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi: témoignage du lieutenant Abdul Ruzibiza <http://www.inshuti.org/ruzibiza.htm>

Déclaration sur l'attentat contre l'avion dans lequel les présidents Habyarimana du Rwanda et Ntaryamira du Burundi trouvèrent la mort le 06 avril 1994

<http://129.194.252.80/catfiles/1625.pdf>

<http://72.14.207.104/search?q=cache:xES2PxaTKEYJ:129.194.252.80/catfiles/1625.pdf+Jean+Pierre+Mugabe&hl=en>

Procès en Espagne contre des officiers supérieurs de l'Armée Patriotique Rwandaise (y compris le Général) pour le meurtre de 9 espagnols au Rwanda : <http://www.veritasrwandaforum.org> :

<http://www.veritasrwandaforum.org/material/comunicado%20admission%20querella.pdf>

International Peace Information Service (IPIS), *Supporting the war economy in DRC. European companies and the coltan trade* : <http://129.194.252.80/catfiles/2343.pdf>

International Rescue Committee, *Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a nationwide survey conducted April-July 2004*

http://www.theirc.org/pdf/DRC_MortalitySurvey2004_RB_8Dec04.pdf

Equipo Argentino de Antropologia Forense, EAAF, *Rapport biannuel 1996-1997*, 18 pages. :

http://www.eaaf.org/reports/AR9697/06DRC96_97.pdf

LIVRES ET ARTICLES:

Wayne Madsen, *Genocide and covert operations in Africa 1993 - 1999*, Mellen Press, 1999.

<http://www.mellenpress.com/mellenpress.cfm?bookid=4388&pc=9>

André Guichaoua, *Rwanda 1994 - Les politiques du génocide à Butare*, Éditions Karthala, Paris, juin 2005, http://www.karthala.com/rubrique/detail_produit.php?id_oeuvre=1559

Cruvelier, T. et al., *Augustin Cyiza - Un homme libre au Rwanda*, Editions Karthala, Paris, août 2004, 222 pages. Madeleine Mukamuganga, *Rwanda du bonheur à l'horreur*, Éditions Cultures Croisées, 126 pages.
<http://www.ed-cultures-croisees.org/19.htm>

HRW et FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre: le génocide au Rwanda*, Éditions Karthala, Paris, 1999, 936 pages. http://www.karthala.com/rubrique/detail_produit.php?id_oeuvre=548

Gaspard Musabyimana, *Vraie nature du FPR APR d'Ouganda en Rwanda*, Éditions L'Harmattan, Paris, septembre 2003, 276 pages. : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?naviq=catalogue&obj=livre&no=15495>

Gaspard Musabyimana, *L'APR et les réfugiés rwandais au Zaïre 1996-1997: Un génocide nié*, Editions L'Harmattan, Paris, janvier 2004, 226 pages.
<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?naviq=catalogue&obj=livre&no=16053&razSqlClone=1>

Eugène Ndahayo, *RWANDA : Le dessous des cartes*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2001, 278 p.
<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?naviq=catalogue&obj=livre&no=13358>

Brauman R., Smith S., Vidal C., *Politique de terreur et privilège d'impunité au Rwanda*, Revue Esprit, n°8-9 août-septembre 2000. : <http://129.194.252.80/catfiles/1866.pdf>

Claudine Vidal, *La commémoration du génocide au Rwanda. Violence symbolique, mémorisation forcée et histoire officielle*, Cahiers d'études africaines, 175, 2004 :
<http://etudesafricaines.revues.org/document4737.html>

Albert-Enéas Gakusi, Frédérique Mouzer, *De la révolution rwandaise à la contre-révolution. Contraintes structurelles et gouvernance 1950-2003*, Éditions L'Harmattan, décembre 2003, 152 p.
<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?naviq=catalogue&obj=livre&no=15919>

James Gasana, *Rwanda : du parti-état à l'état-garnison*, Éditions L'Harmattan, 2002, 348 p.
<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?naviq=catalogue&obj=livre&no=1245>

Charles Onana et al., *Silence sur un attentat: Le scandale du génocide rwandais*, Éditions Duboiris, Paris, 2005. : <http://www.editionsduboiris.com/livre.php?aid=6&PHPSESSID=>

Marie Béatrice Umutesi, *Fuir ou mourir au Zaïre: Le vécu d'une Réfugiée Rwandaise*, Éditions L'Harmattan, mars 2000, 312 pages. : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?naviq=catalogue&obj=livre&no=8122>

Luc Marchal, *Rwanda: La descente aux enfers. Témoignage d'un peacekeeper, décembre 1993-avril 1994*, Editions Labor, Bruxelles, 2001, 333 pages

Filip Reyntjens, *La guerre des grands lacs: Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale*, Éditions L'Harmattan, Paris, octobre 1999, 256 pages.
<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?naviq=catalogue&obj=livre&no=8854>

Filip Reyntjens, *Rwanda: Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Éditions L'Harmattan, Paris, 1996, 150 p. <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?naviq=catalogue&obj=livre&no=1297>

Filip Reyntjens, *Sujets d'inquiétude au Rwanda en octobre 1994*, Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique, Université d'Anvers, Belgique, 3 novembre 1994, 13 pages. : <http://129.194.252.80/catfiles/0064.pdf>

Filip Reyntjens et S. Marysse, *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS: Annuaire 2003-2004*, Éditions L'Harmattan, Paris, octobre 2004, 322 pages.: <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=18201>

Filip Reyntjens et S. Marysse, *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS: Annuaire 2001-2002*, Éditions L'Harmattan, Paris, décembre 2002. : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=11360>

Filip Reyntjens et S. Marysse, *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS: Annuaire 2000-2001*, Éditions L'Harmattan, Paris, novembre 2001, 438 pages. : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=7173>

Filip Reyntjens et S. Marysse, *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS: Annuaire 1999-2000*, Éditions L'Harmattan, Paris, octobre 2000, 426 pages. : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=7783>

Filip Reyntjens et S. Marysse, *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS: Annuaire 1998-1999*, Éditions L'Harmattan, Paris, septembre 1999, 436 pages. : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=13539>

Filip Reyntjens et S. Marysse, *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS: Annuaire 1997-1998*, Éditions L'Harmattan, Paris, juin 1998, 410 pages. : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=566>

Véronique Parqué et Filip Reyntjens, *Crimes contre l'humanité dans l'ex-Zaïre: une réalité*, Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique, Université d'Anvers, Belgique, mars 1998, 20 p. <http://www.gralac.org/ann%20pdf%201997-1998/Crimes%20contre%20l.pdf>

S. Desouter et F. Reyntjens, *Les violations des Droits de l'Homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie*, Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique, Université d'Anvers, Belgique, juin 1995, 46 pages. : <http://129.194.252.80/catfiles/1341.pdf>

Robin Philpot, *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Éditions Les Intouchables, Montréal, Canada, 2003, 223 pages. <http://www.lesintouchables.com/4-philpotr.htm>

Lieutenant Abdul Joshua Ruzibiza, *Rwanda: L'histoire secrète*, Éditions du Panama, Paris, octobre 2005, 400 pages.

Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda : 1990-1994*, Éditions des mille et une nuits, Paris, novembre 2005

FILMS :

Le documentaire "Celui qui savait" sur l'assassinat de Seth Sendashonga à Nairobi, Kenya. <http://www.ridm.qc.ca/ridm-4/film/ven630001ONF.html>

Contact: [producteur] Claire Lapointe, Alter-Ciné, 5371, avenue de l'Esplanade, Montréal (Qc) H2T 2Z8 Canada. Téléphone: 514-273-71-36 Fax: 514-273-82-80 | Courriel : altercine@ca.tc

Le documentaire du cinéaste autrichien Hubert Sauper, « *Kisangani Diary, loin du Rwanda* », mars 1997 : <http://www.hubertsauper.com/kisangani.html>

Documentaire des cinéastes canadiens Danièle Lacourse et Yvan Patry, « *Chronique d'un génocide annoncée* », 1996.